

Contournement de Seiches-sur-le-Loir – liaison RD323-RD766

COMMUNE DE CORZÉ
DÉPARTEMENT DU MAINE-ET-LOIRE (49)





AVERTISSEMENTS

- Le Projet Individuel est un premier test qui vous permet de vous évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui restent à acquérir.
- Le Projet Individuel est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure votre motivation pour l'aménagement.
- Le Projet Individuel est un exercice qui doit vous permettre de problématiser un sujet en vous appuyant sur des recherches bibliographiques.

SOMMAIRE

PARTIE 1. INTRODUCTION.....	4
I. L'APPROCHE SYSTÉMIQUE DU PAYSAGE	4
II. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	4
III. LOCALISATION DU PROJET ET DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE.....	5
PARTIE 2. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET RETENU	6
I. OBJECTIFS DE CE CONTOURNEMENT	6
II. ENJEUX LIÉS AU PROJET	6
1. Enjeux économiques	6
2. Enjeux humains.....	8
3. Enjeux en termes de mobilité	8
4. Conclusion sur les enjeux	8
PARTIE 3. DIAGNOSTIC PAYSAGER	10
I. UNITÉS PAYSAGÈRES.....	10
II. STRUCTURES BIOPHYSIQUES	12
1. Le relief et l'hydrographie.....	12
2. L'occupation des sols.....	14
III. STRUCTURES ANTHROPIQUES	18
1. Les lieux de vie et d'habitat	18
2. Les axes de communication.....	21
3. Les lieux d'intérêt touristique et patrimonial	23
IV. ÉVOLUTION DU PAYSAGE	23
PARTIE 4. PRÉSENTATION DES IMPACTS ET PROPOSITION DE MESURES.....	25
PARTIE 5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE	29
PARTIE 6. BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE.....	29



REMERCIEMENTS

- Monsieur Guilleux Jean-Philippe, maire de la commune de Corzé, pour m'avoir indiqué des pistes de réflexion pour la détermination de mon projet, de m'avoir offert un accès aux outils SIG et d'avoir valorisé mon implication pour ma commune.
- Monsieur Martin Jean-Pierre, adjoint au maire de Corzé, de m'avoir suivi et conseillé pour la détermination de mon sujet et d'avoir pris du temps pour m'accompagner dans ma démarche.
- Monsieur Isselin-Nondedeu Francis, enseignant-chercheur à l'École Polytechnique de l'Université de Tours en écologie, pour son suivi de projet et ses conseils pour la rédaction.
- Monsieur Augereau Guillaume, de la Communauté de Communes du Loir, pour m'avoir fait part des intentions de la Communauté de Communes dans les aménagements futures du territoire et de m'avoir informé des réglementations paysagères et des différents outils pouvant se porter à ma disposition.
- Madame Brichet Marie, paysagiste au bureau d'étude AEPE-Gingko, pour m'avoir informé de la manière de rédiger une étude d'impacts en paysage, mais aussi pour sa correction et ses avis en matière de cartographie, d'illustration et d'argumentation.

LISTE DES CARTES

Carte 1 - Présentation du projet de contournement et délimitation du périmètre d'étude.....	5
Carte 2 - Les axes de déplacement autour de la zone d'étude.....	9
Carte 3 - Tracés des coupes altimétriques et hydrographie du site.	13
Carte 4 - Occupation des sols (Corine Land Cover)	15
Carte 5 - Les différents lieux dits.	20
Carte 6 - Les différentes voies de communication.	22
Carte 7 - L'évolution du paysage de 1949 à aujourd'hui.	24
Carte 8 - Synthèse des enjeux sur la zone d'étude.....	27
Carte 9 - Orientations d'aménagement.	28

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 - Panorama depuis la RD766.....	4
Photo 2 - Aéroport d'Angers-Marcé.	6
Photo 3 - Centre commercial (ZAE de Suette).....	6
Photo 4 - Circulation "normale" au croisement RD323 et RD766.....	8

Photo 5 - ZAE du Bourg Joli.....	8
Photo 6 - Alignement boisé formant des haies multistrates.....	10
Photo 7 - Peupleraie.	10
Photo 9 - Tissu urbain discontinu en bord de Suette.....	16
Photo 8 - Panorama de l'espace agricole ouvert (Vue de la Route des Grands Champs).....	16
Photo 10 - Zone humide laissée en pâture.	16
Photo 11 - L'Orgerie.....	18
Photo 12 - L'Homias.	18
Photo 13 - La Robinière.....	18
Photo 14 - Le Bois	18
Photo 15 - L'Aurore	19
Photo 16 - Le Chemin de la Rivière	19
Photo 17 - L'impasse de la Rivière	19
Photo 18 - La Daubinière.....	19
Photo 19 - RD 323	21
Photo 20 - RD 766	21
Photo 21 - RD 74	21
Photo 22 - Route des Grands Champs.....	21
Photo 23 - Chemin de la Rivière	21
Photo 24 - Château d'Ardannes aujourd'hui.	23
Photo 25 - Château d'Ardannes au début du XXe siècle.	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Bloc-diagramme de l'unité paysagère des plateaux du Baugeois (DREAL des Pays de la Loire).....	11
Figure 2 - Bloc-diagramme du projet de déviation – élévation x7.5 (BD ORTHO).....	12
Figure 3 - Synthèse de l'occupation des sols autour du projet.	17

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Étude d'impacts paysagers.....	25
--	----



Partie 1. INTRODUCTION

I. L'APPROCHE SYSTÉMIQUE DU PAYSAGE

Le paysage est le résultat d'une dynamique d'éléments en interaction permanente. Ceux-ci peuvent être d'origine naturelle ou anthropique. Le paysage est un espace vécu et observé et dont sa subjectivité reste le principal frein à sa protection.

Des éléments naturels et anthropiques composent le paysage : le support géologique et son relief, la faune et la flore, l'hydrographie, l'urbanisation, l'agriculture, ... Cependant, ces éléments bien que présents, ne sont paysage que s'ils sont observés. Ainsi, chacun perçoit le paysage différemment en fonction de sa sensibilité.

II. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La circulaire du Ministère de l'Environnement n°98-21 du 11 février 1998 relative à la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration et l'instruction des projets d'infrastructures routières rappelle l'importance du paysage dans l'élaboration des projets. En effet, toute action d'aménagement des voies de communication modifie la qualité du paysage en créant des transformations directes et indirectes de celui-ci.

Ce projet a pour objectif les différents points suivants :

- Mettre en évidence les caractéristiques paysagères du site et leurs interactions ;
- Évaluer les richesses paysagères et patrimoniales ;
- Cibler des enjeux en termes de conservation et éviter les affectations paysagères ;
- Établir une liste d'impacts et entreprendre une limitation de ceux-ci ;
- Proposer des aménagements afin de pallier ces affectations paysagères.



Photo 1 - Panorama depuis la RD766.



III. LOCALISATION DU PROJET ET DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



Le périmètre d'étude correspond à un territoire qui permet l'appréhension visuelle du projet de déviation. Ainsi, sur ce secteur, on obtient une zone qui permet l'analyse du paysage rapproché aux alentours du projet de déviation.

Cette zone est obtenue par abstraction des éléments obturateurs de la vision (haies, bâtiments, ...) Seule l'altimétrie permet la vision du projet car ces éléments peuvent changer de disposition voire être détruits au cours du temps et laisser place à la vision du projet de contournement.

Carte 1 - Présentation du projet de contournement et délimitation du périmètre d'étude.



Partie 2. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET RETENU

I. OBJECTIFS DE CE CONTOURNEMENT

Ce projet de contournement du sud de Seiches sur le Loir s'inscrit dans un projet plus global : le projet global comprend une déviation sud-ouest et la déviation sud-est qui sera détaillé par la suite. Il s'agit d'un projet initié par le Conseil départemental de Maine-et-Loire afin d'améliorer les dessertes économiques entre Angers et Baugé-en-Anjou mais aussi de limiter l'effet de coupure généré par l'ensemble des feux tricolores dans le bourg de Seiches-sur-le-Loir.

D'après l'étude d'impacts réalisée par la préfecture de Maine-et-Loire, le projet permettra de réduire le trafic routier des routes départementales 323 et 766. Le trafic étant d'environ 15000 véhicules par jour au point d'intersection de ces deux voies.

Aujourd'hui, il y a conflit entre les intérêts économiques liés aux dessertes des zones d'activités du territoire et le cadre de vie des habitants. De manière générale, l'objectif du programme est donc :

- D'assurer la circulation, notamment des marchandises, pour préserver et développer l'activité économique par la desserte vers l'A11 et Angers.
- D'améliorer la sécurité et le cadre de vie des zones traversées.



Photo 2 - Aéroport d'Angers-Marcé.

II. ENJEUX LIÉS AU PROJET

1. ENJEUX ÉCONOMIQUES

De nombreuses activités artisanales et commerciales sont présentes sur le bassin de vie. Sur la commune de Seiches-sur-le-Loir, il existe quatre zones d'activités économiques : La Guittière, La Blaisonnaire, la Suzerolle et les Mulottières. Sur la commune de Corzé, il existe deux zones artisanales : Le Bourg Joli et la Suette

L'ensemble de ces zones d'activités économiques génère des déplacements routiers pour de l'importation, de l'exportation de marchandises mais aussi un déplacement de la clientèle. La présence des infrastructures autoroutières et aéroportuaires sur ce territoire doit être mise en avant par une accessibilité accrue de ces lieux. Il en va de soi qu'il faut alors interconnecter ces lieux économiques.

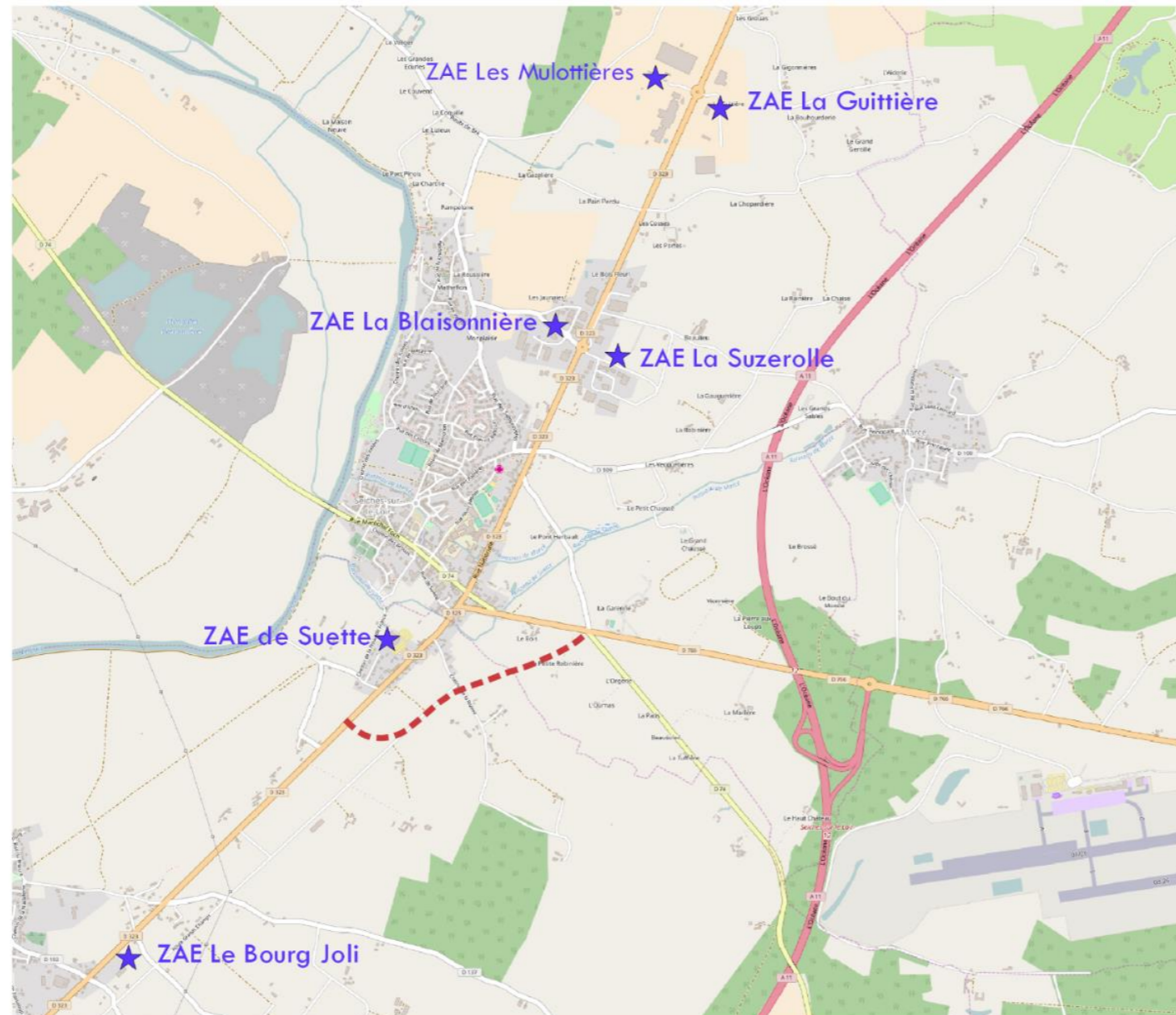
De manière générale, la déviation est pleinement justifiée pour désengorger le centre-bourg de Seiches-sur-le-Loir, pour limiter par ailleurs le bruit lié à la circulation pour les riverains mais aussi pour gagner de la rapidité en termes de déplacements. En revanche, elle n'est pas adaptée pour le respect environnemental et paysager de la zone d'étude.



Photo 3 - Centre commercial (ZAE de Suette)



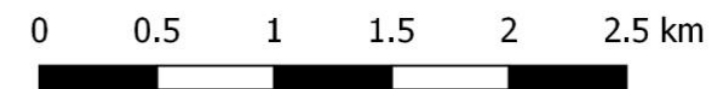
Source : OpenStreet Map Réalisation : André Bouvier



Légende

- - - Projet de déviation
- ★ Zones d'activités économiques

Enjeux économiques de la zone d'étude



Carte 2 - Enjeux économiques aux alentours du projet de déviation.



2. ENJEUX HUMAINS

Les enjeux humains concernent essentiellement les zones d'habitations à proximité de la déviation.

En effet, les dessertes de poids-lourds liées aux activités de transport génèrent du bruit et perturbent le cadre de vie pour les habitations à proximité de la route. De plus, le trafic automobile notamment les soirs de débauche le vendredi engendre un afflux important de véhicules qui entraîne des embouteillages pouvant aller du croisement de la RD766 jusqu'au Bourg Joli sur la RD323.

En plus d'une dégradation du cadre sonore, le flux de véhicules entraîne un impact visuel important. Certaines habitations se situent en bordure de la RD 323. Il en va de même pour la pollution de l'air.

Pour résumer, au vu du trafic routier quotidien et ponctuels liés à la débauche, le secteur se retrouve vite engorgé provoquant ainsi une dégradation du cadre de vie par des pollutions sonores, visuelles ou de l'air.

3. ENJEUX EN TERMES DE MOBILITÉ

Seiches sur le Loir est un point de confluence routier car il se trouve à proximité de l'aéroport et de l'autoroute. Ainsi des poids lourds font l'objet de passage régulier. On estime à 8.19 % le taux de poids lourds qui traversent Seiches sur le loir soit environ 1250 poids lourds par jour sur la RD323. Ces poids lourds peuvent perturber la circulation au niveau des feux tricolores au croisement entre la RD 766 et la RD 323 car les voies s'intersectent avec un angle droit.

De plus le reste du flux routiers est composé essentiellement de voitures. Seiches-sur-le-Loir et Corzé se situent sur le route de Paris et passant par Le Mans. On remarque que de nombreux Sarthois travaillent sur Angers et préfèrent traverser Seiches-sur-le-Loir en prenant la RD 323 que de prendre l'autoroute.

4. CONCLUSION SUR LES ENJEUX

Pour conclure, on peut dire que l'actuel tracé génère certains désagréments en termes de perturbations du cadre de vie : de nombreuses pollutions sont à signaler ; ainsi qu'en termes d'utilité : la circulation étant souvent très dense à certaines heures de pointe.

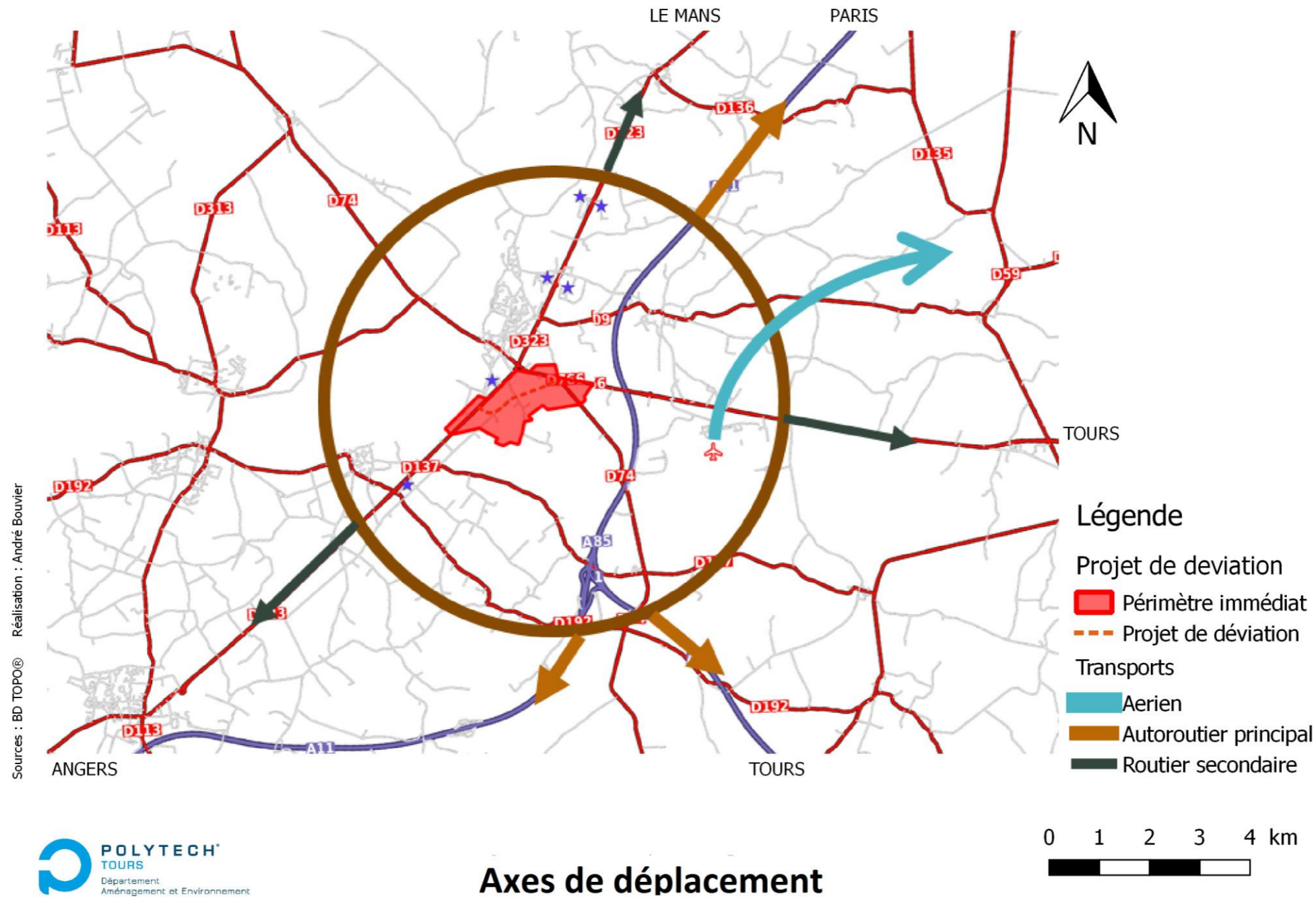
Cependant, au vu du développement économique et démographique de cette zone située dans la seconde couronne d'Angers et aussi à proximité de l'autoroute et de l'aéroport, cet aménagement routier est pleinement justifié dans le cadre d'une prise en compte environnementale, paysagère et économique viable.



Photo 4 - Circulation "normale" au croisement RD323 et RD766.



Photo 5 - ZAE du Bourg Joli



Carte 2 - Les axes de déplacement autour de la zone d'étude.



Partie 3. DIAGNOSTIC PAYSAGER

I. UNITÉS PAYSAGÈRES

D'après la loi « Paysage » du 8 janvier 1993, « une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

Autrement dit, une unité paysagère correspond à un territoire dont les caractéristiques paysagères sont semblables. On entend par caractéristiques paysagères, des critères tels que la géomorphologie, ouverture des milieux, l'occupation des sols, la densité et la composition du couvert végétal, etc.

L'UNITÉ DES PLATEAUX DU BAUGEOIS (SELON L'ATLAS DU PAYSAGE)

Le projet d'aménagement de la voie de contournement de Seiches-sur-le-Loir se situe au sein de l'unité paysagère des Plateaux du Baugeois. Quatre composantes majeures résultent de cette unité paysagère :

- Un plateau agricole ondulé dessiné par de larges parcelles cultivées,
- Des bois et buttes boisées,
- Des vallées fermées,
- Une architecture rurale et patrimoniale de qualité.

Les effets de clairières se caractérisent principalement par de larges ondulations, soulignées par le patchwork des couleurs et textures des champs qui dessinent des lignes douces et souples mais aussi par quelques lignes végétales, de qualité et densité variable.

Événement topographique instaurant une dynamique physique et visuelle, les vallées du Baugeois sont densément végétalisées notamment par de grandes peupleraies qui tendent à cloisonner et fermer le paysage. Les évolutions des pratiques agricoles, la diversification des cultures et le développement périphérique des bourgs amènent le paysage à évoluer, d'une part vers une ouverture des clairières et le développement de grands bâtiments récents aux volumes imposants et d'autre part une désertification des cœurs de bourgs au profit des périphéries et de la diffusion urbaine le long des voies.



Photo 6 - Alignement boisé formant des haies multistrates.



Photo 7 - Peupleraie.

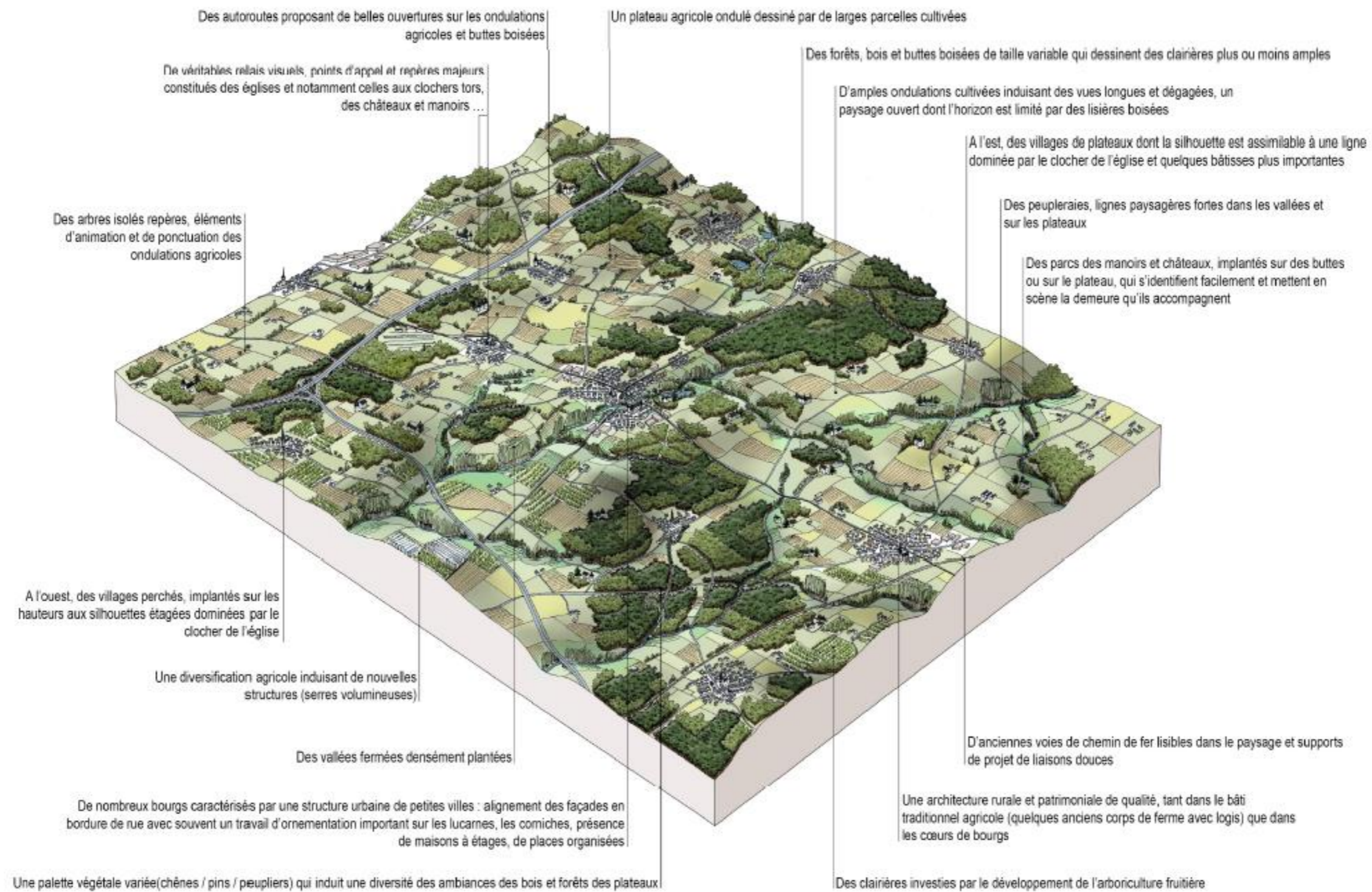


Figure 1 - Bloc-diagramme de l'unité paysagère des plateaux du Baugeois (DREAL des Pays de la Loire)



II. STRUCTURES BIOPHYSIQUES

1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief est une composante essentielle du paysage. En fonction de ses caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de l'analyser pour comprendre les dynamiques qu'il génère. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, etc.

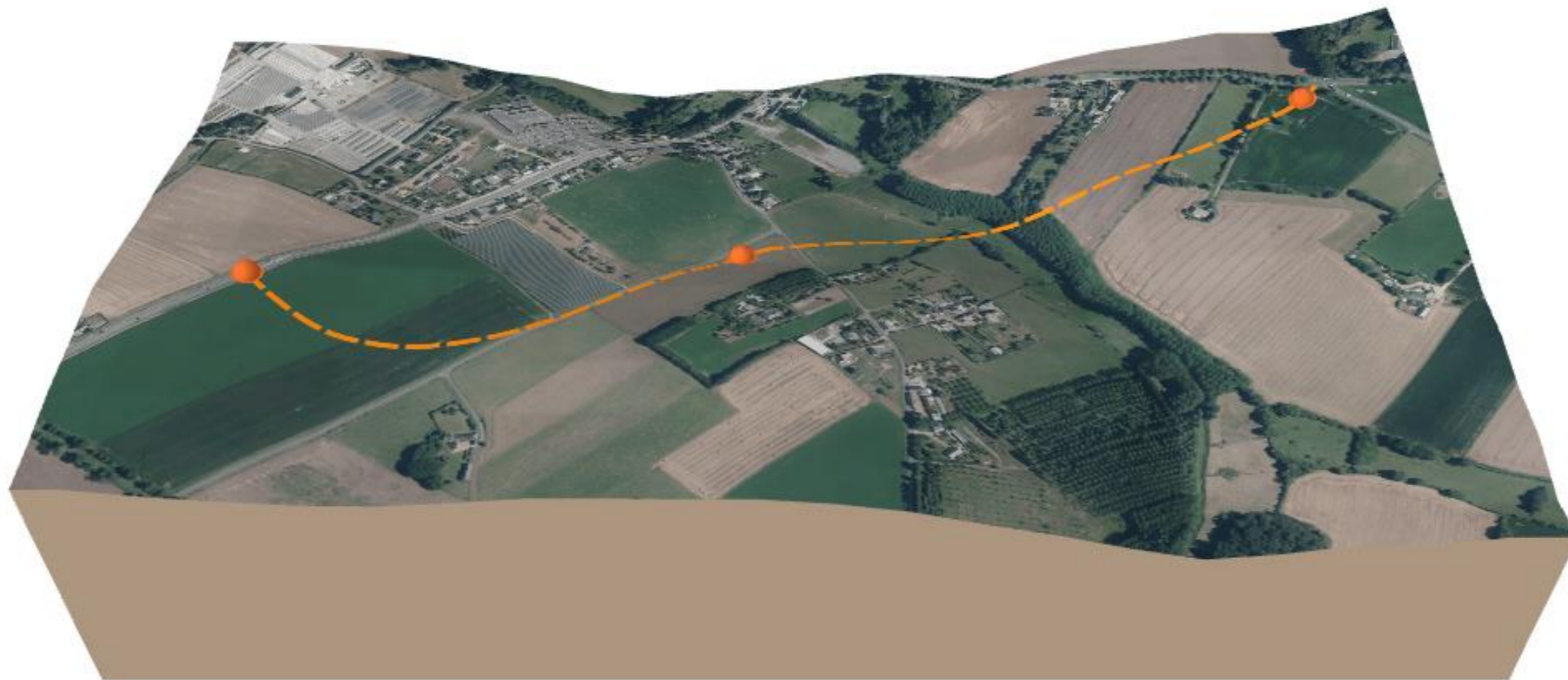
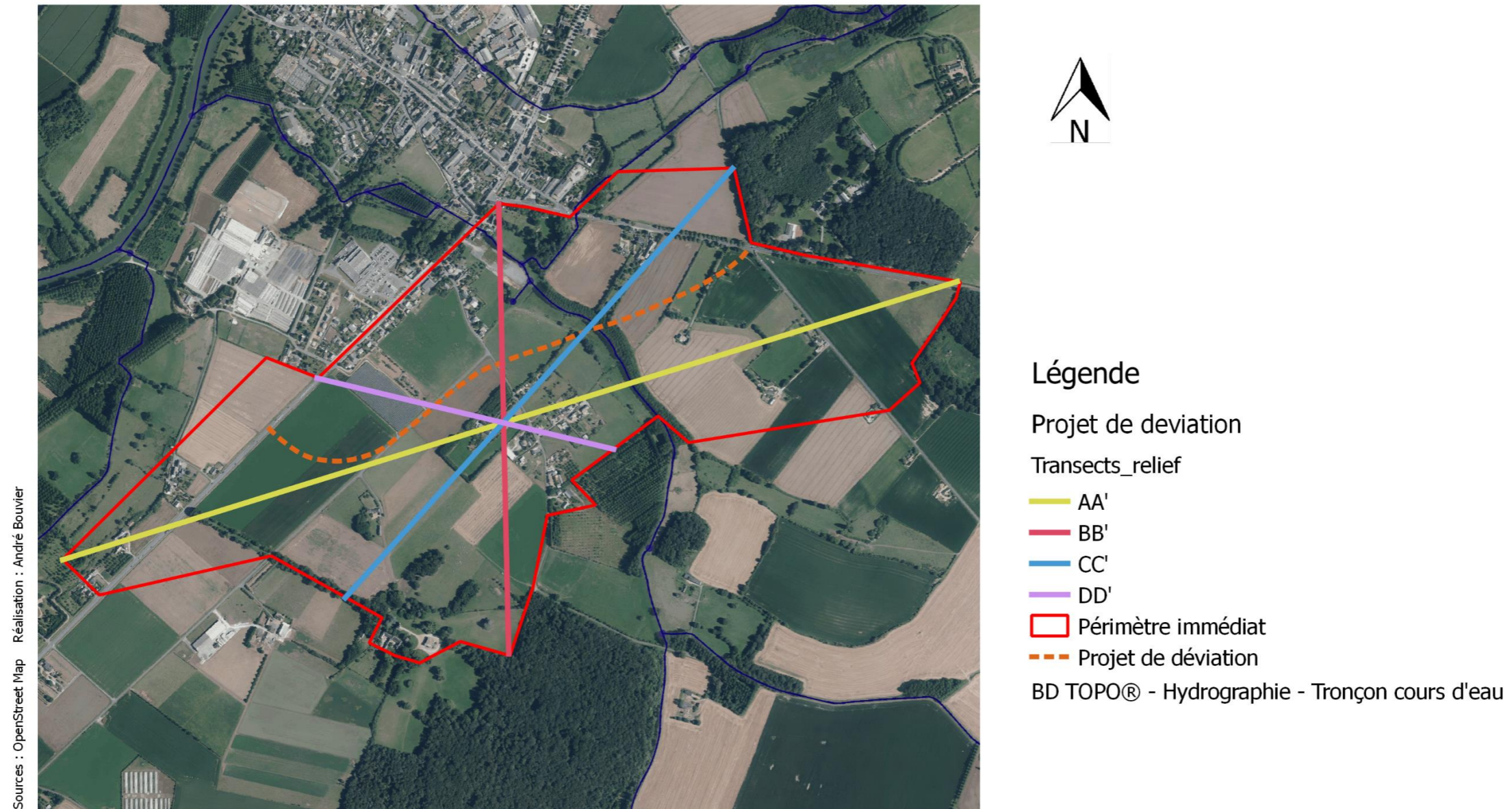


Figure 2 - Bloc-diagramme du projet de déviation – élévation x7.5 (BD ORTHO)



Transects de relief et réseau hydrographique

Carte 3 - Tracés des coupes altimétriques et hydrographie du site.



2. L'OCCUPATION DES SOLS

Corine Land Cover est une base de données pilotée par l'Agence européenne de l'environnement. Cette base de données permet d'attribuer à un espace donné le milieu naturel qui lui correspond. L'ensemble des définitions sont tirées de cette base de données.

On remarque sur la zone, après étude du Corine Land Cover de la zone, qu'il existe plusieurs types d'occupation des sols : un tissu urbain discontinu, des terres arables hors de périmètres d'irrigation, des prairies, des systèmes culturaux et parcellaires complexes, des surfaces essentiellement agricoles. En effet, la plupart des zones traversées par la future déviation est composée de parcelles cultivées et de prairies destinées à l'élevage.

La commune de Seiches-sur-le-Loir et l'Aurore représentent un **tissu urbain discontinu**, celui-ci étant défini comme des « espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables. Entre 30 et 80 % de la surface est imperméable. »

Le ruisseau de Suette permet d'identifier sur son tracé (et celles des fossés affluents) une zone classée comme **surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants** : « Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des zones naturelles ou semi-naturelles (y compris des zones humides, des plans d'eau ou des affleurements rocheux). »

Plus au sud du ruisseau de Suette, au vu du relief moins abrupt qu'au nord, les systèmes culturaux sont diversifiés et certaines prairies sont laissées en pâture, ce sont des **systèmes culturaux et parcellaires complexes** : « Mosaïque de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes complexes, avec éventuellement des maisons et jardins épars. »

Sur la partie la plus proche du Loir, une partie de la zone est classée en **prairie et autre surface toujours en herbe à usage agricole**. En effet, le relief est très variant sur cette zone (cf. profil altimétrique AA') et celui-ci ne permet pas l'utilisation pour des cultures notamment pour l'utilisation d'engins mécaniques. Ce sont des « surfaces enherbées denses de composition floristique constituée principalement de graminées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris des zones avec haies (bocages). »

Dernièrement, une grande partie de la zone d'étude est classée en zone de **terres arables hors périmètre d'irrigation**. L'éloignement en termes de distance mais aussi de dénivelé entraîne la classification de type « hors périmètre d'irrigation. Ces espaces agricoles sont : « Cultures annuelles pluviales, y compris les jachères, incluses dans un système de rotation. Y compris les cultures irriguées occasionnellement par aspersion, sans équipement permanent. »



Figure 3 - Profil altimétrique AA'

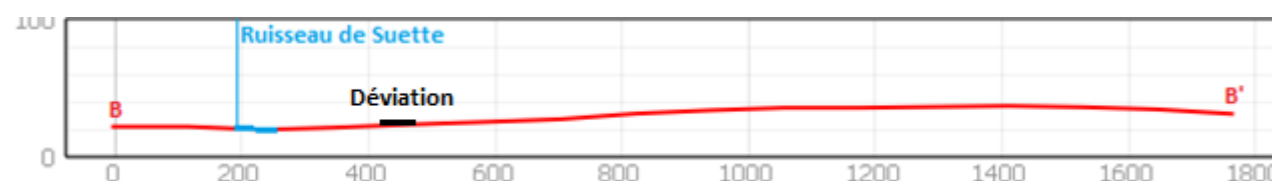


Figure 4 - Profil altimétrique BB'



Figure 5 - Profil altimétrique CC'

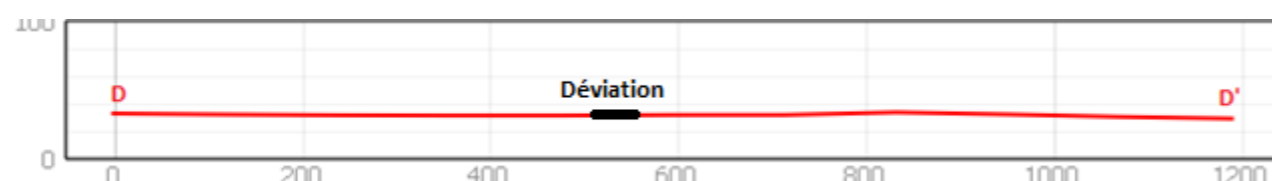
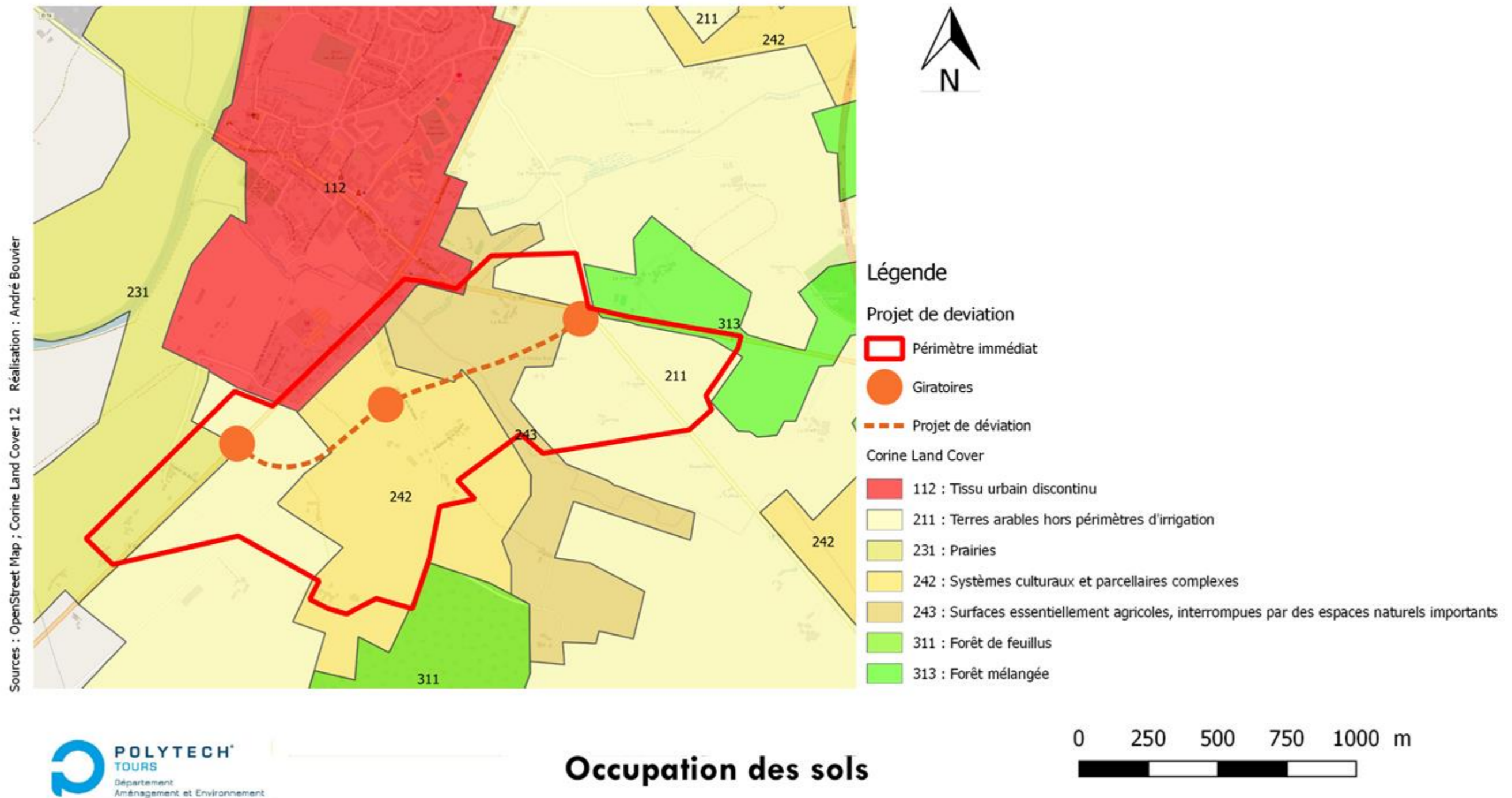


Figure 6 - Profil altimétrique DD'

Un ensemble de transects a été réalisé à partir de SIG grâce à une base de données altimétrique. On remarque que le site d'étude a un relief peu marqué. Cependant, la présence du ruisseau de la Suette a creusé le territoire. Sur le transect AA', le dénivelé présent correspond à la vallée du Loir. Sinon pour l'ensemble des autres transects, le paysage prédominant est de faible altitude et laisse place à de grands champs. Le ruisseau de la Suette a creusé une vallée légèrement encaissée dont le tracé reste peu perceptible

Cependant, sur ce projet de déviation, le tracé prévoit d'intersecter le vallonement du cours d'eau. Le tracé doit obligatoirement traverser le ruisseau de Suette. Celui-ci sera donc perceptible depuis la déviation et deviendra donc un élément polluant le paysage.



Carte 4 - Occupation des sols (Corine Land Cover)



Photo 9 - Tissu urbain discontinu en bord de Svette



Photo 10 - Zone humide laissée en pâture.



Photo 8 - Panorama de l'espace agricole ouvert (Vue de la Route des Grands Champs)



Figure 3 - Synthèse de l'occupation des sols autour du projet.



III. STRUCTURES ANTHROPIQUES

1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les lieux d'habitat qui seront touchés font l'objet de tissu urbain discontinu tels que des hameaux, des maisons isolées ou encore des fermes. Celles-ci sont les suivantes :



Photo 11 - L'Orgerie.



Photo 12 - L'Homas.



Photo 13 - La Robinière.



Photo 14 - Le Bois



Photo 15 - L'Aurore



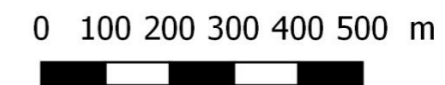
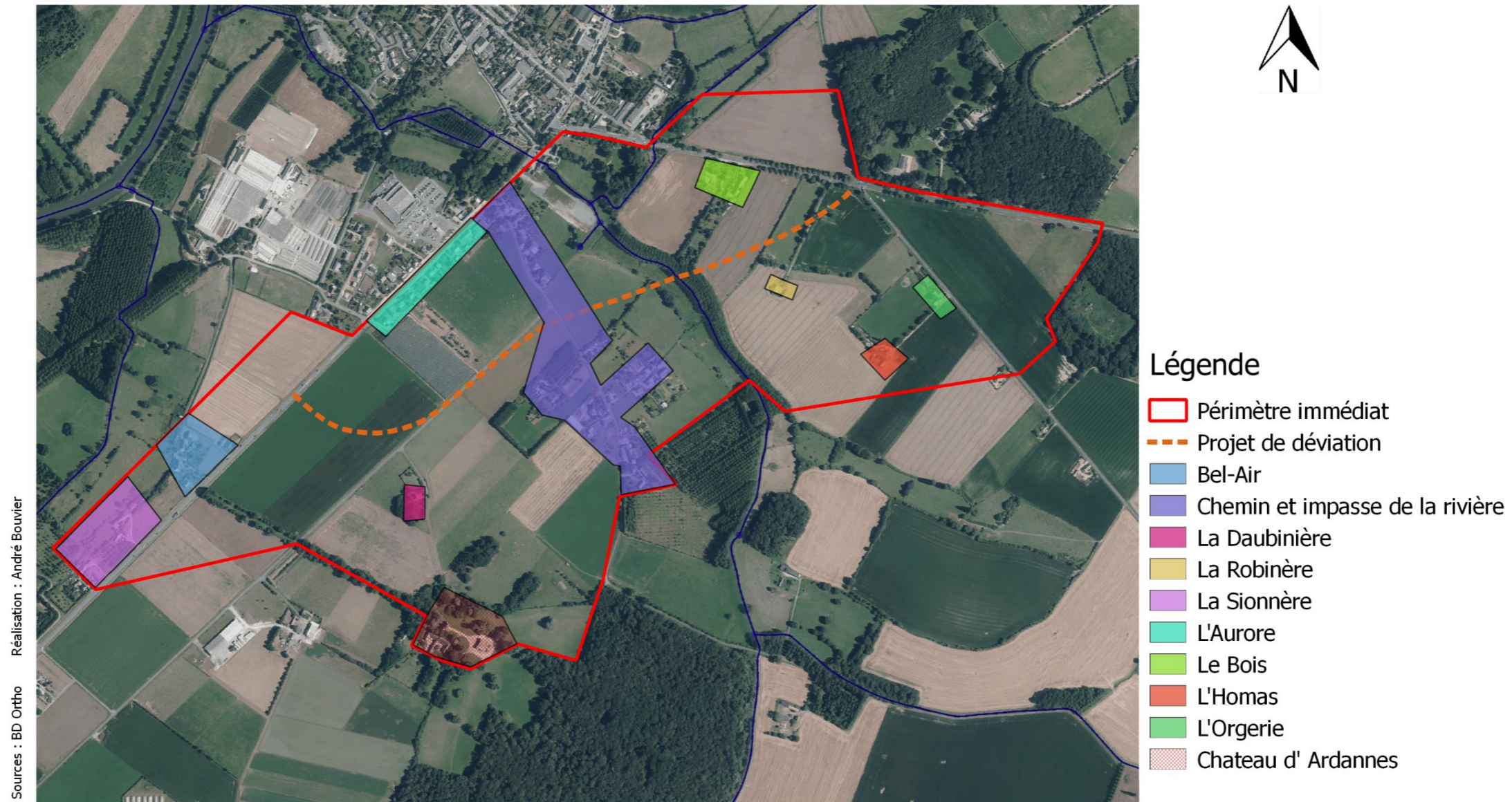
Photo 17 - L'impasse de la Rivière



Photo 16 - Le Chemin de la Rivière



Photo 18 - La Daubinière



Les différents lieux dits du secteur d'étude

Carte 5 - Les différents lieux dits.



2. LES AXES DE COMMUNICATION

Le secteur est relié par de nombreux axes de communication :



Photo 19 - RD 323



Photo 20 - RD 766



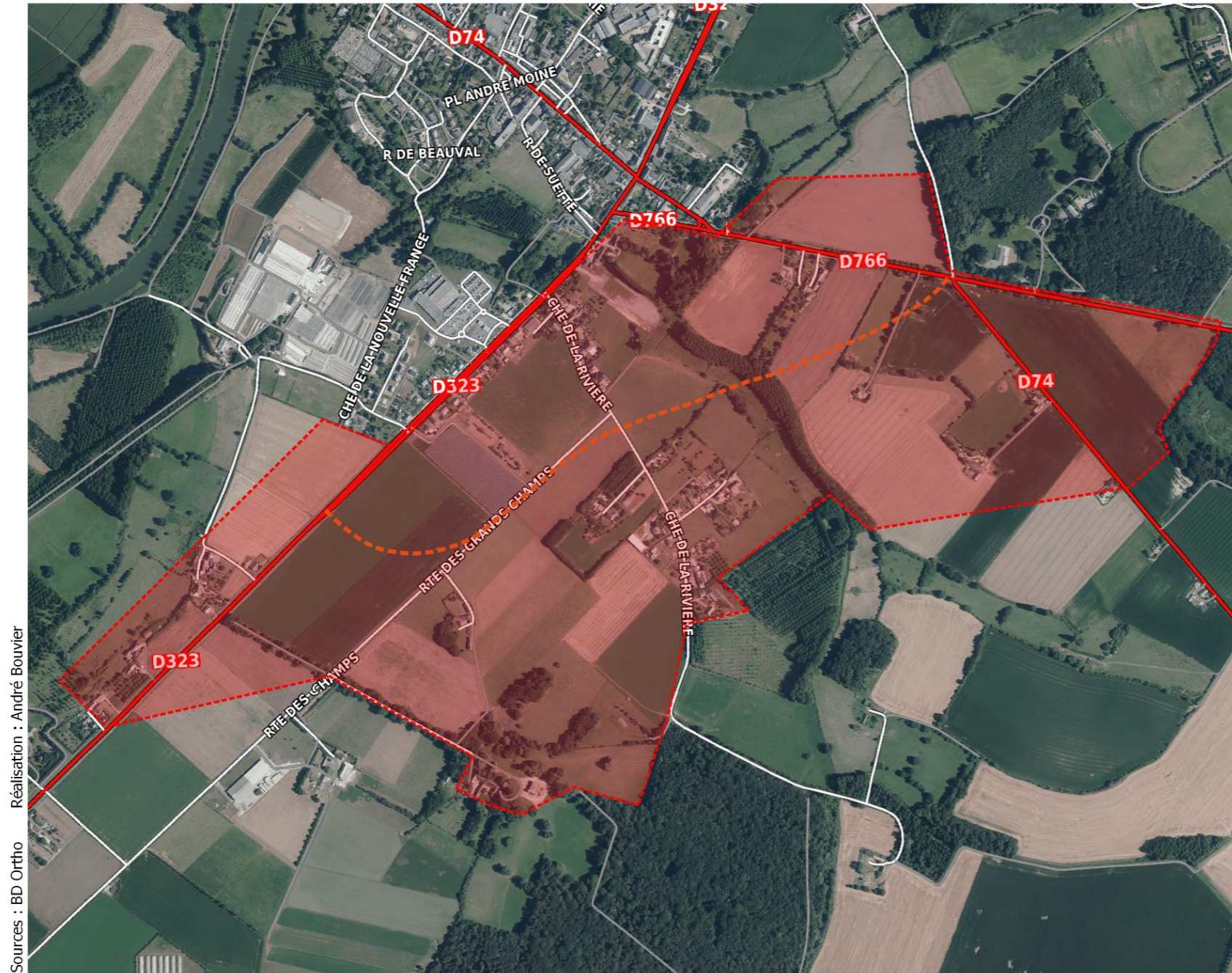
Photo 21 - RD 74



Photo 22 - Route des Grands Champs



Photo 23 - Chemin de la Rivière



Sources : BD Ortho
Réalisation : André Bouvier



Légende

- Projet de déviation
- Périmètre immédiat
- Projet de déviation
- BD Topo® - Réseau routier
- Routes
- Autoroutes
- Quasi-Autoroutes
- Départementales
- Liaisons locales
- Bruttelles
- Chemins, Sentiers, Routes empierrées
- Pistes cyclables
- Escaliers
- Bacs piéton, auto

Les différentes voies de communication



Carte 6 - Les différentes voies de communication.



3. LES LIEUX D'INTÉRÊT TOURISTIQUE ET PATRIMONIAL

Le site d'étude ne présente qu'un seul lieu d'intérêt touristique et patrimonial. Il s'agit de château d'Ardannes.

LE CHÂTEAU D'ARDANNES

Cet édifice est le château historique de Corzé. Il y a abrité la Seigneurie d'Ardannes. Son renforcement vis-à-vis des chemins ainsi que ses massifs arbustifs l'entourant font de ce château un lieu clos non-ouvert au public.

Ce château est un ancien château-fort dont le donjon est encore présent. Il a subi de nombreuses destructions dues à l'occupation allemande de la Seconde Guerre Mondiale.



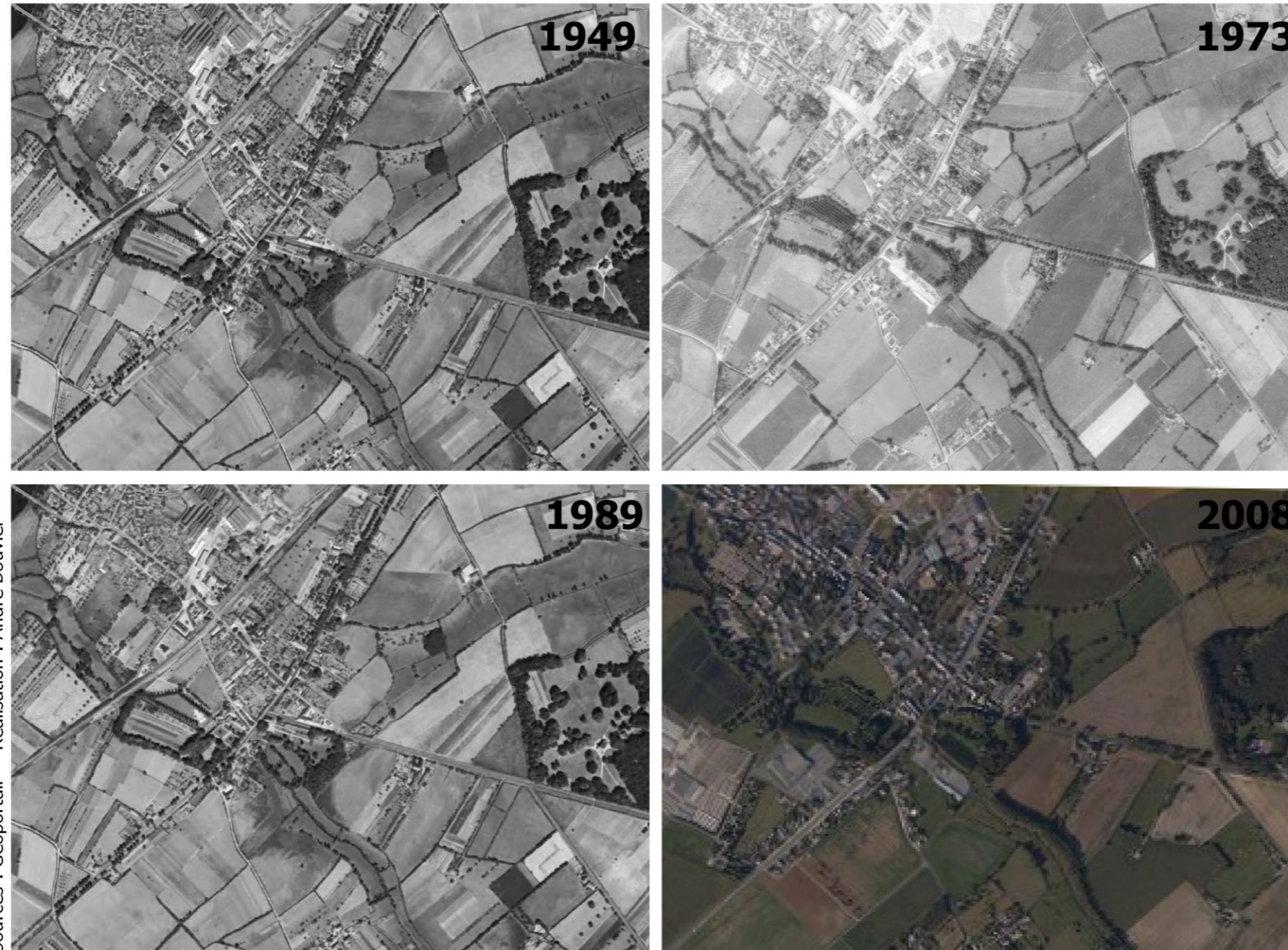
Photo 24 - Château d'Ardannes aujourd'hui.

IV. ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Dans l'ensemble, la zone d'étude n'a pas connu de transformation radicale du paysage contrairement aux centre-bourgs de Seiches-sur-le-Loir et de Corzé. Un développement du bâti de manière linéaire le long des axes de transport comme la RD 323, le développement des hameaux et la construction du centre commercial à l'Aurore sont les seuls faits marquants. Cependant, les deux premiers sont le fruit d'un développement démographique continu contrairement au dernier qui a réellement perturbé le paysage de l'Aurore et notamment l'entrée de ville de Seiches-sur-le-Loir. Des mouvements de végétation ont modifié et modifient encore le paysage, notamment liés aux pratiques agricoles : abattage/replantation de peupliers, remembrement, rotation des cultures, ...

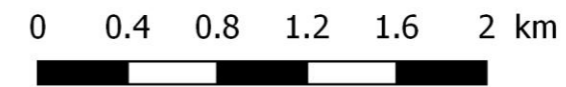


Photo 25 - Château d'Ardannes au début du XXe siècle.



Sources : Géoportail Réalisation : André Bouvier

L'évolution du paysage de 1949 à aujourd'hui



Carte 7 - L'évolution du paysage de 1949 à aujourd'hui.



Partie 4. PRÉSENTATION DES IMPACTS ET PROPOSITION DE MESURES

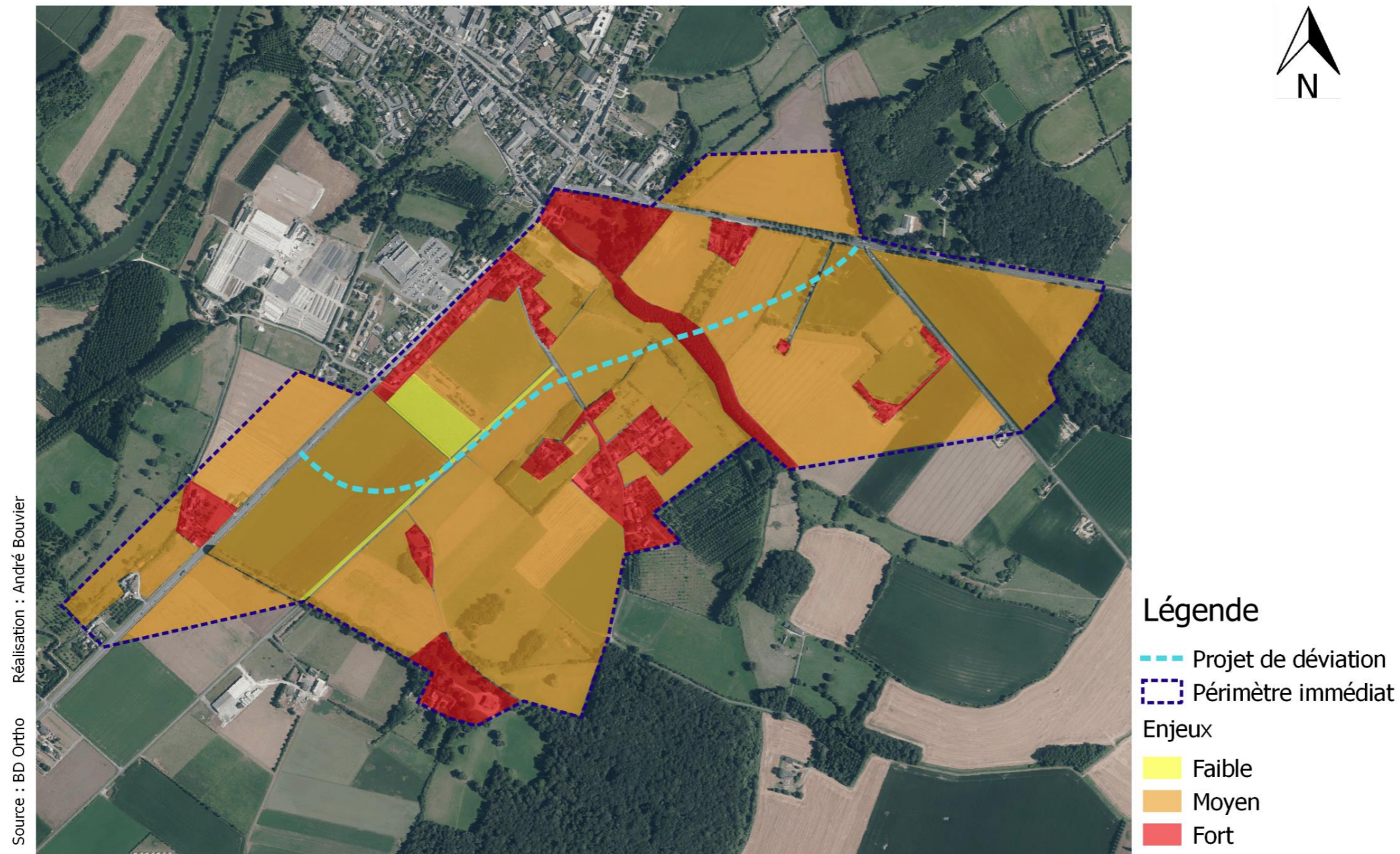
D'après l'état initial observé et analysé, un inventaire des probables impacts dû au projet est dressé dans le tableau qui suit. Celui-ci met en évidence l'enjeu et le niveau d'importance de celui-ci. Le classement du niveau d'importance dépendant des trois caractéristiques suivantes : l'emprise sur le périmètre immédiat (surface, mètre linéaire ou élément ponctuel), l'importance paysagère (caractéristique de l'unité paysagère ou présents dans d'autres unités) et la difficulté de retrouver des caractéristiques identiques.

Tableau 1 - Étude d'impacts paysagers

	Enjeu identifié à l'état initial	Niveau de l'enjeu	Effets du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Effets résiduels	Mesures de compensation	Mesures de suivi	Bilan final
Topographie	Relief peu élevé	Fort	Modification du relief (décaissement et aplanissement)	Préserver la topographie du site	Limiter l'utilisation de remblais	/	/	/	Projet respectueux de la topographie du milieu
	Vue longue et dégagée sur le milieu	Fort	Fermeture du milieu par la coupure créée par le projet	/	/	/	/	/	Milieu fermée
Occupation des sols	Trame agricole essentiellement présente	Moyen	Coupure du parcellaire agricole	Suivre les tracés routiers actuels	/	Certaines parcelles coupées	/	/	Division parcellaire limitée
	Vergers fruitiers	Faible	Destruction des vergers	/	Limiter par un contournement des vergers	Destruction partielle des vergers	Recréation de vergers sur des terrains publics, vergers pédagogiques	Suivi durable, écologique et paysager des vergers	Arboriculture préservée et éducative
	Alignement de peupliers	Fort	Destruction de la continuité de la peupleraie	/	Limiter l'abattage des peupliers	Destruction partielle de la peupleraie	Recréation d'une peupleraie à proximité du territoire, connexion d'une trame verte	Suivi écologique	Destruction d'une connexion et récréation d'une autre pour compenser
	Zone humide avec mégaphorbiaie	Moyen	Destruction de la mégaphorbiaie	Préserver la zone humide en déplaçant le tracé du projet	Limiter la destruction de la zone humide	Zone humide partiellement détruite	Recréation de zone humide	Suivi écologique voire pédagogique	Projet respectueux
	Présence du ruisseau de Suette	Fort	Traversée du ruisseau	Éviter la mise en place de buses de franchissement de rivière	Limiter l'emprise sur le tracé hydrographique	Coupure du milieu aquatique	Recréation de milieu et amélioration de la qualité du cours	Suivi physique, chimique et biologique du cours d'eau	Cours d'eau traversé et perturbé



	Enjeu identifié à l'état initial	Niveau de l'enjeu	Effets du projet	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Effets résiduels	Mesures de compensation	Mesures de suivi	Bilan final
	Tracé des lignes de paysagères fortes dans l'axe est-ouest	Faible	Tracé perpendiculaire aux lignes de force paysagères	Respecter le tracé routier actuel	/	Tracé scindant inévitable	/	/	Tracé perpendiculaire
Éléments paysagers ponctuels	Mare isolée	Moyen	Destruction de la mare ou diminution de l'intérêt paysager et diminution de la richesse biologiques (richesse spécifique, espèces patrimoniales)	Éloigner le tracé routier d'un périmètre autour de la zone aquatique	/	Mare perturbée par le projet	Recréation d'une mare dans une zone humide	Suivi physique, chimique et biologique de la mare	Mare déplacée
	Quelques arbres isolés	Faible	Destruction des éléments arborés isolés ou diminution de l'intérêt paysager	/	/	Destruction de certains arbres	Replantation d'espèces arborées patrimoniales	/	Déplacement des espèces patrimoniales
Proximité de hameaux	Proximité des hameaux (Chemin de la Rivière)	Fort	Limiter les dégradations sonores	Éloigner au maximum le tracé des hameaux	Création d'un écran acoustique paysager	/	/	Suivi sonore et sondage des populations	Respect de la tranquillité des habitants
	Visibilité potentielle par les hameaux	Fort	Gêne occasionnée par la visibilité de la déviation	Éloigner au maximum le tracé des hameaux	Création d'un aménagement paysager (ex : butte aménagée)	Visibilité de l'aménagement paysager	/	Sondage des population	Respect du cadre de vie des habitants
Patrimoine	Co-visibilité avec le château d'Ardannes	Moyen	Diminution de l'intérêt paysager du château d'Ardannes	Éloigner au maximum le tracé du château d'Ardannes	Création d'une séparation naturelle entre la déviation et le château (création d'une haie)	/	/	/	Respect des qualités patrimoniales du château
	Peu de visibilité du petit patrimoine	Faible	Augmentation du passage de personnes à proximité du château d'Ardannes	/	/	/	Permettre au projet de devenir un axe de découverte patrimonial	/	Développement touristique du territoire
	Style architectural typique de l'unité paysagère	Faible	Augmentation du passage de personnes	/	/	/	Permettre une meilleure affirmation du style architectural	/	Développement touristique du territoire
Préservation du tracé pour liaisons douces	Axes de déplacement permettant l'utilisation du vélo (Route des Grands Champs)	Faible	Suppression de la possibilité d'y circuler à vélo.	/	/	Dangerosité de l'utilisation du vélo sur cet axe	Création d'une liaison douce	/	Respect de l'utilisation des voies douces



Synthèse des enjeux

Carte 8 - Synthèse des enjeux sur la zone d'étude.



Orientations d'aménagement pour la préservation des qualités paysagères du site d'étude

Carte 9 - Orientations d'aménagement.



Partie 5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE

De manière générale, le projet de contournement s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire cohérente. Le développement des infrastructures tel l'aéroport, l'augmentation du nombre de zones d'activités économiques ainsi que l'augmentation démographique des communes aux alentours du projet sont le moteur à l'initiative de cette voie de contournement de Seiches-sur-le-Loir sud.

Cependant, l'approfondissement de l'enjeu paysager paraissait indispensable car peu de cet enjeu a été pris en compte dans la politique de négociation du tracé. Pour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le tracé actuel définit fut le meilleur. En revanche, de nombreux points de conflits dus à des effets résiduels restaient en suspens. Cette étude a donc permis de mettre en évidence un état initial du caractère paysager d'une zone d'étude définie préalablement.

Inscrite au sein de l'unité paysagère des plateaux du Baugeois, cette zone en est un reflet particulier avec sa zone vallonnée légèrement décaissée, ses parcelles agricoles céréalnières et ses continuités forestières constituées de peupleraies.

Le relief est de tendance plate avec un vallonnement formé par l'écoulement du Ruisseau de Suette. Ce ruisseau de plus de 2 km constitue l'enjeu le plus important repéré. Des prairies humides accompagnent ce ruisseau et permet d'accueillir de l'élevage bovin. D'après le Corine Land Cover, le secteur est constitué très globalement de terres agricoles avec des hameaux dispersés. Ces derniers, au nombre de neuf, sont reliés entre eux par de nombreuses voies de communication : routes, rues et chemins. Ce réseau constitue aussi un maillage essentiel au déplacement des populations. Ces voies sont aussi des lieux d'observation du paysage, l'objectif est aussi de prendre en compte le paysage au travers des personnes de passage sur ce territoire.

L'évolution temporelle du paysage nous a prouvé un certain caractère statique quant au développement urbain dans cette zone. Seul l'implantation du centre commercial et le développement longitudinal en bord de la RD323 à l'Aurore est apparu entre 1989 et 2008. Cette expansion urbaine est aussi caractéristique de l'unité paysagère. Un intérêt particulier est porté au château d'Ardannes qui, fort de son histoire, est un lieu symbolique de la commune de Corzé et placé en tant que patrimoine bâti.

Enfin, de nombreux enjeux ont été mis en évidence en mettant en perspective le tracé futur de la déviation et l'intérêt paysager porté sur ces espaces. Ces enjeux ont été classés comme suit : le respect de la topographie du site, un ménagement de l'occupation des sols et une compensation si la dégradation directe ou indirecte est inévitable, la restructuration d'éléments paysagers ponctuels tels que des mares ou des arbres particuliers, le cadre de vie des populations des hameaux, la gestion du patrimoine et la préservation du tracé pour liaisons douces.

Une orientation d'aménagement pour une amélioration paysagère mais aussi, de manière générale, environnementale et écologique. De nombreux projets secondaires au tracé de la déviation doivent être réalisés pour espérer une limitation de l'impact paysager sur ce milieu encore peu impacté par des aménagements d'infrastructures routières ou urbaines.

Partie 6. BIBLIOGRAPHIE / WEBOGRAPHIE

BUREL, Françoise. *Écologie du paysage : Concepts, méthodes et applications*. Paris : Éditions TEC&DOC, 1999. 359 p.

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE. *Déviations Sud de Seiches-sur-le-Loir : Étude d'impacts*. Angers, 2014. 268 p.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'URBANISME. *Plans de paysage : repères 1993*. Paris : Direction de l'architecture et de l'urbanisme, 1993. 32p.

JEGAT, Renaud. *Le génie écologique : pratiques innovantes pour les écosystèmes et les territoires*. Dijon : Educagri, 2015. 184p. Collection Chemins durables.

LARCHER, Jean-Luc. *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural : histoire, composition, éléments construits*. Paris : Éditions TEC&DOC, 2012. 596p. Collection Agriculture d'aujourd'hui.

MISSION VAL DE LOIRE. *Vivre les paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO*. Tours : Mission Val de Loire, 1999. 23 p.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL DU PAYS LOIRE ANGERS. *Document d'Orientations Générales*. Angers, 2011. 161 p.



35 allée Ferdinand de Lesseps
37200 TOURS

Sous la direction de :

ISSELIN-NONDEDEU Francis

Étudiant :

BOUVIER André

Titre : Analyse paysagère et étude d'impact

**Sous-titre : Contournement de Seiches-sur-le-Loir –
liaison RD323-RD766**

**Mots Clés : Contournement
Impacts
Paysage
Corzé**

Localisation géographique : Pays de la Loire, Maine-et-Loire, 49

Résumé :

Ce projet est une suite personnelle donnée à une étude d'impact pour un aménagement d'une voie de contournement reliant la RD323 à la RD766 entre les communes de Seiches-sur-le-Loir et Corzé (49).

Elle se traduit uniquement par le traitement du caractère paysager de ce projet.

Le tracé de ce projet est connu et présent dans l'étude d'impact associée. Un périmètre d'étude a donc été mis en place exclusivement pour le traitement paysager et se caractérisant par l'ensemble des points les plus extrêmes d'où le projet sera encore perceptible.

À la suite de cela, une étude des structures biophysiques, c'est-à-dire, du relief, de l'hydrographie et de l'occupation des sols a été menée grâce à des supports géomatiques (QGIS) pour traiter des potentielles destructions de la matrice paysagère. Parallèlement une étude plutôt sociodémographique a été entamée de façon à mettre en évidence les différents lieux de vie des populations sur le secteur étudié. Ainsi, 9 hameaux ont été décomptés. L'objectif est de mettre en avant les lieux d'habitats qui seront gênés par la présence visuelle voire sonore de la déviation. Une inspection patrimoniale a mis en évidence la présence du château.

La superposition du projet d'aménagement routier et des différents enjeux a laissé place à des points de conflits. Un inventaire des différents impacts a été dressé comportant des séquences ERC (Éviter, Réduire et Compenser). La compensation de certains dommages inévitables a donc laissé place à des orientations d'aménagement pour une réparation visuelle et sonore face au projet de contournement.

DAE3 PIND

2016-2017



FICHE DE LECTURE 1

Titre : Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural : Histoire – Composition – Éléments constitutifs

Auteurs : J-L. Larcher, T. Gelgon (édition Tec & Doc, 2012)

Ce livre est composé de trois parties traitant les thèmes suivants :

- Histoire des jardins
- Principes de conception d'un projet d'aménagement
- Techniques utilisées pour la réalisation des aménagements paysagers

Cet ouvrage a été écrit par deux enseignants en Lycée d'Enseignement Général Technologique afin d'initier les différents acteurs de l'aménagement des paysages ruraux et des espaces verts urbains aux politiques d'aménagement en général et aux positions davantage techniques. En effet, il présente un ensemble de techniques et de savoir-faire actuel en génie végétal pour la restauration qualitative des paysages.

Ce livre m'a permis de mieux appréhender le cadre institutionnel porté par de nombreux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, ...) mais aussi de mieux comprendre l'histoire de l'aménagement paysager dans les villes et dans le milieu rural.

De manière générale, la seconde partie de l'ouvrage m'a permis d'acquérir des notions fondamentales dans les bases de la conception paysagère : les perceptions humaines, la notion d'analyse paysagère, la typologie des aménagements et l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager. Des conseils sont également donnés pour augmenter la durée de vie et l'efficacité de chaque aménagement.

Enfin, la 3^e partie est basée sur les différentes techniques de réalisation d'un aménagement paysager : des matériaux à l'éclairage des espaces verts en passant par la prise en compte végétale mais aussi de la prise en compte de l'appropriation des espaces par les personnes. En effet, l'objectif de chaque espace est de créer par ses composantes techniques une perception différente qui va engendrer des fonctions différentes au vu des personnes qui vivent ce paysage.

In fine, cet ouvrage m'a permis de concevoir les différents aménagements paysagers et de répondre à certaines de mes questions :

- Qu'appelle-t-on le paysage ?
- Dans quel cadre puis-je aménager le paysage ?
- Comment étudier le paysage ?
- Quelles peuvent être les finalités du projet ?

En conclusion, je peux dire que ce livre m'a clairement été indispensable et ce travail aurait été bien plus difficile sans son aide.

FICHE DE LECTURE 2

Titre : MOOC : Dynamiques des paysages

Auteurs : Campus Numérique environnement et aménagement (ENVAM)

Il s'agit d'un cours en ligne dont les résumés des vidéos m'ont aidé à mieux appréhender les notions de paysages.

Étalé sur 6 semaines de cours, ce cours en lignes était axés sur 6 thèmes :

- La notion de paysage et de paysages : culture, représentation, lecture de paysage
- De la genèse des reliefs aux paysages
- Les enveloppes superficielles du paysage et l'hydrographie
- La dimension écologique du paysage
- Les interventions humaines transformant le paysage
- Les projets de paysages et interventions de paysagistes

Avec ses nombreux intervenants, ce MOOC permet d'adopter une vision pluridisciplinaire du paysage, de son origine à ses transformations actuelles.

Ainsi, les retranscriptions des vidéos abordent la notion très théorique du paysage et les différents aspects qu'elle peut prendre en fonction de celui qui perçoit ce paysage.

Ensuite, la genèse des paysages permet de mieux comprendre en quoi la géologie et l'activité terrestre mais aussi de l'eau a contribué à la formation des paysages tels qu'on les connaît actuellement.

Les activités humaines sont aussi à l'origine de la transformation des paysages. Les types culturels employés vont modifier un paysage de telle ou telle manière de façon à ce que l'on ne retrouve pas les mêmes paysages agricoles. L'hydrologie a aussi joué un rôle prépondérant dans la formation de relief et donc des paysages. En fonction du bassin versant, de l'ordination et des débits d'écoulement de l'eau, le vallonnement n'a pas été le même.

L'écologie du paysage est une résultante de la formation des paysages. En effet les paysages sont composés de patchs paysagers qui de manière hétérogène participent par leur interaction à l'homogénéité d'un paysage. Cela est variable en fonction de la vision adoptée : locale à régionale.

De plus, l'homme est au cœur de la transformation et de l'adaptation du paysage à son image : développement du terroir et coévolution entre paysages ruraux et urbains.

Le paysage est un domaine encadré par des projets de paysage à différentes échelles et dans différents lieux. Bien que plus pris en compte dans le milieu urbain, l'emploi de projets de paysage dans le monde rural est de plus importante.

Et c'est sur dernier point que m'est venu l'idée de réaliser un document prenant en compte l'analyse paysagère autour de ce projet de déviation.